



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SITUÉ AU 66, CHEMIN AUCKLAND, SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON LE 10 NOVEMBRE 2025, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ PERRON, MAIRE.

Sont présents(e)s :	Sarah Lévesque, Directrice générale, greffière-trésorière	Monsieur André Perron
	Monsieur Marc Bégin	Monsieur Shawn Brazel
	Monsieur Pierre Blouin	Madame Marie-Michèle Turgeon
	Monsieur Denys Gosselin	Madame Gabrielle Letarte-Dupré

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
5. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS POLITIQUES
6. CORRESPONDANCE
 - 6.1. Correspondance générale
 - 6.2. Cotation et adhésion
 - 6.2.1. Renouvellement adhésion FQM 2026
 - 6.3. Demande d'appui
 - 6.3.1. Demande de droit de passage - Club d'auto-neige Cookshire-Eaton
 - 6.4. Demande de don
 - 6.4.1. Demande de commandite Marché Noël - École des Trois-Cantons
 - 6.5. Invitation et représentation
7. ADMINISTRATION
 - 7.1. Suivis de la direction générale
 - 7.2. Nomination du maire suppléant
 - 7.3. Adoption du calendrier des séances 2026
 - 7.4. Acceptation des dépenses - Souper de Noël 2026
 - 7.5. Publicité de Noël journal Haut-Saint-François et du Progrès
 - 7.6. Publicité centre communautaire journal Haut-Saint-François
 - 7.7. A1 Gestion parasitaire - Offre de services 64 chemin Auckland
 - 7.8. Offre de services audit 2025
 - 7.9. Dépôt du rôle triennal 2026-2027-2028
 - 7.10. Dépôt des états comparatifs
 - 7.11. Tarification et calendrier des parutions journal l'Envol 2026
 - 7.12. Projet Niska - Sortir des rangs phase 1 (lettre d'engagement)

- 7.13. Projet Niska - Sortir des rangs phase 2 (dépôt programme FRR volet 1)
- 7.14. Résolution de participation au programme de logements abordables
- 7.15. Résolution d'engagement à fournir la contribution du milieu
- 7.16. Résolution concernant la gratuité d'un terrain pour la construction de logement abordable
- 7.17. Modification de la résolution 2025-09-06 modalité d'emprunt pour la phase 3 de financement des installations septiques
- 8. TRANSPORT - VOIRIE
 - 8.1. Demande de prix déneigement bâtiments municipaux
 - 8.2. Appel d'offre public et financement par crédit-bail - camion dix roues
 - 8.3. Location d'un camion période hivernale
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10. URBANISME
- 11. ENVIRONNEMENT
 - 11.1. Présentation et dépôt stratégie d'eau potable 2024
- 12. LOISIR ET CULTURE
 - 12.1. Dépenses - Activité Fête de Noël 2026
 - 12.2. Bilan camp de jour 2025 et propositions 2026
 - 12.3. MADA-Famille - Lettre à M. François Jacques au sujet du programme de financement PRIMA
 - 12.4. Emploi Été Canada - Emplois camp de jour 2026
 - 12.5. Mise à jour estimation heures FQM - Centre communautaire
 - 12.6. Décompte progressif numéro 9 - Centre communautaire
 - 12.7. Dépôt demande subvention programme En Estrie ça bouge
 - 12.8. Lettre d'engagement CSLE - PROJET "ACTION PROMOTION - ACTION PROGRAMMATION"
 - 12.9. Facture signaleurs route 253 - Installation pancartes municipales
- 13. AVIS DE MOTION
- 14. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT
- 15. ADOPTION DE RÈGLEMENT
- 16. TRÉSORERIE
 - 16.1. Paiement des comptes
- 17. DIVERS
- 18. POINTS DU MAIRE
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum et M. André Perron, président d'assemblée, ouvre la séance à **19 h**.

2025-11-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-02 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

ET QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de questions du public.

5. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS POLITIQUES

Le maire et les membres du conseil déposent leurs rapports d'activités du dernier mois.

6. CORRESPONDANCE

2025-11-03

6.1. Correspondance générale

CONSIDÉRANT QUE la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 1er octobre 2025 a été déposée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2. Cotisation et adhésion

2025-11-04

6.2.1. Renouvellement adhésion FQM 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, en tant que membre, bénéficie de différents services gratuits ou à faibles coûts de la part de la FQM;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal renouvelle l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2026 pour un montant de 1 247,64 \$ pour la cotisation annuelle et un montant de 49,75 \$ pour le fonds de défense plus les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3. Demande d'appui

6.3.1. Demande de droit de passage - Club d'auto-neige Cookshire-Eaton

Ce point est reporté à la séance régulière du mois de décembre, car des informations supplémentaires sont à valider.

6.4. Demande de don

2025-11-05

6.4.1. Demande de commandite Marché Noël - École des Trois-Cantons

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de soutien financier de la part de l'école des Trois-Cantons pour l'activité *Noël aux Trois-Cantons*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve important de collaborer au dynamisme de l'école primaire de la municipalité;

Il est proposé par **Gabrielle Letarte-Dupré**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie un montant de trois cents dollars (300 \$) en soutien à l'activité de financement *Noël aux Trois-Cantons* ;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.5. Invitation et représentation

7. ADMINISTRATION

7.1. Suivis de la direction générale

La directrice générale informe le conseil municipal des faits saillants des principales rencontres du dernier mois. Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des activités de fonctionnement du dernier mois ainsi que du mois à venir.

2025-11-06

7.2. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil municipal est de faire une rotation du maire suppléant à tous les vingt-quatre mois;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de nommer le conseiller M. Shawn Brazel à titre de maire suppléant pour les vingt-quatre prochains mois et que cette nomination prenne fin à la séance régulière du mois de novembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-07

7.3. Adoption du calendrier des séances 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal 2026;

12 janvier 2026	02 février 2026	02 mars 2026
13 avril 2026	04 mai 2026	01 juin 2026
06 juillet 2026	03 août 2026	14 septembre 2026
05 octobre 2026	02 novembre 2026	07 décembre 2026

ET que ces séances se tiendront les premiers lundis du mois, sauf exception, et débuteront à 19 heures;

ET qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-08

7.4. Acceptation des dépenses - Souper de Noël 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite reconnaître et remercier les employés pour leur travail et leur engagement tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'inclure les conjoints des employés dans cette reconnaissance pour leur soutien tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE le souper de Noël représente une occasion de rassemblement et de renforcement des liens entre les membres de l'équipe;

CONSIDÉRANT QUE les frais estimés pour l'organisation du souper de Noël 2026 seront d'environ 1 530 \$;

Il est proposé par ***Shawn Brazel***

ET RÉSOLU que le conseil approuve l'organisation du souper de Noël qui se tiendra à la Place Auckland et autorise les dépenses en lien avec le souper de Noël jusqu'à concurrence de 2 000 \$ sans nécessiter une nouvelle approbation du conseil;

QUE tous les employés(es) de la municipalité, les pompiers, les bénévoles ainsi que leurs conjoints et conjointes sont officiellement invités à participer à cet événement afin de reconnaître leur contribution tout au long de l'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-09

7.5. Publicité de Noël journal Haut-Saint-François et du Progrès

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de faire publier des vœux des Fêtes dans le journal régional de la MRC du Haut-Saint-François et le journal Le Progrès de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE le visuel de la publicité sera préparé par Isabelle Bibeau, l'agente au communication, et approuvée par Sarah Lévesque, la directrice générale et greffière-trésorière;

Il est proposé par ***Marie-Michèle Turgeon***

ET RÉSOLU de réserver une publicité des fêtes de ¼ de page pour la parution du 18 décembre 2025 dans le journal du Haut-Saint-François au coût de 350 \$ plus les taxes applicables;

ET de réserver une publicité des fêtes de ¼ de page pour la parution du 17 décembre 2025 dans le journal Le Progrès de Coaticook au coût de 445 \$ plus les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-10

7.6. Publicité centre communautaire journal Haut-Saint-François

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de faire paraître une publicité concernant l'ouverture prochaine du nouveau centre communautaire de Saint-Isidore-de-Clifton dans le journal régional de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE cette publicité a pour objectif de faire connaître les services qui seront offerts au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le visuel de la publicité sera préparé par Isabelle Bibeau, l'agente au communication, et approuvée par Sarah Lévesque, la directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un montant résiduel de 863 \$ pour des espaces publicitaires dans le journal du Haut-Saint-François pour l'année 2025;

Il est proposé par **Gabrielle Letarte-Dupré**

ET RÉSOLU de réserver une publicité de 1/2 page pour le centre communautaire dans la parution du 18 décembre 2025 du journal du Haut-Saint-François pour un montant de 700 \$ plus les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-11

7.7. A1 Gestion parasitaire - Offre de services 64 chemin Auckland

CONSIDÉRANT QU'une gestion des parasites est nécessaire au bâtiment le Relais situé au 64, chemin Auckland ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une offre de services avec *A1 Gestion parasitaire* pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services, spécifique aux besoins du bâtiment le Relais, représente un montant de 438 \$, plus les taxes applicables, pour 6 services pour une entente de 12 mois;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU de mandater la firme *A1 Gestion parasitaire* pour la gestion des parasites du bâtiment le Relais au coût de 438 \$, plus les taxes applicables, pour 6 services pour une entente de 12 mois tel que prévu dans l'offre de services;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-12 7.8. Offre de services audit 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dans l'obligation de mandater une firme comptable pour procéder à l'audit de l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une offre de services de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* pour l'audit 2025 incluant une banque d'heures pour des travaux supplémentaires pour un montant maximal de 28 475 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de services de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* pour l'audit 2025 incluant une banque d'heures pour des travaux supplémentaires pour un montant maximal de 28 475 \$ plus les taxes applicables;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.9. Dépôt du rôle triennal 2026-2027-2028

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM), la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, dépose au conseil municipal le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2026-2027-2028, transmis par la MRC du Haut-Saint-François.

7.10. Dépôt des états comparatifs

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, dépose les états financiers comparatifs en date du 30 septembre 2025.

2025-11-13 7.11. Tarification et calendrier des parutions journal l'Envol 2026

CONSIDÉRANT QUE les tarifs des publicités du journal l'Envol en 2025 sont demeurés les mêmes qu'en 2024;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'impression du journal a augmenté dans les douze derniers mois;

Il est proposé par **Gabrielle Letarte-Dupré**

ET RÉSOLU de majorer les tarifs des publicités du journal l'Envol de 10 % pour 2026;

ET de publier sur le site web de la municipalité la nouvelle grille des tarifs pour le journal l'Envol et le calendrier des parutions pour 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-14 7.12. Projet Niska - Sortir des rangs phase 1 (lettre d'engagement)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a vécu une expérience positive avec l'accompagnement de la coopérative Niska dans une démarche à propos de l'implication citoyenne en 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE la coopérative Niska a invité la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton à participer à une nouvelle démarche collective qui vise à soutenir et nourrir l'appartenance, l'engagement citoyen et la vitalité des communautés en participant à la cohorte d'Opération Résilience, autour du projet "*Sortir des rangs!*";

CONSIDÉRANT QUE la démarche permettrait à la municipalité d'explorer autrement nos façons de faire, à développer une culture de l'apprentissage et du vivant au sein de notre organisation municipale et à renforcer les liens de confiance entre les citoyens et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette participation représente neuf (9) journées d'accompagnement réparties entre janvier et décembre 2026, en plus du temps investi par notre équipe municipale pour transformer nos pratiques et capitaliser sur les apprentissages en assurant une mise en oeuvre dans le fonctionnement de notre organisation et dans nos projets;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à fournir les locaux pour les rencontres ainsi que les collations ou repas des personnes participantes de son organisation et les citoyens invités;

ET de confirmer la volonté de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton de participer activement à cette démarche selon les termes édictés dans la lettre d'engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-15

7.13. Projet Niska - Sortir des rangs phase 2 (dépôt programme FRR volet 1)

ATTENDU QUE Niska Coop présente, au nom du collectif de partenaires, une demande de subvention pour le projet « Sortir des rangs, le Lab » dans le cadre de l'appel de projets traitant de « *Vitalité des milieux de vie et besoins des collectivités locales* » ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a confirmé sa participation au projet pour la première année (janvier à décembre 2026) qui voit le jour grâce à un soutien financier ponctuel sous le thème de la Résilience financé par la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) et qu'elle s'engage à poursuivre pour une deuxième année en 2027 afin de :

- Consolider les acquis et changements de pratique au niveau local et supra local ;
- Capter les apprentissages, les leviers de transformation, les défis (opérationnels, structurels) et les perspectives inspirantes de renouvellement des postures et pratiques municipales et MRC ;
- Partager, à travers une rencontre régionale, l'expérience du Lab de la première cohorte (2026-2027) auprès des municipalités estrieennes et stimuler la formation d'une 2^e cohorte de 6 municipalités sur 2 nouveaux territoires de MRC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit : la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton s'engage à contribuer au projet et confirme une participation financière d'une valeur de 17 190 \$ incluant la valeur de la participation de l'équipe et des élu.es à l'ensemble des activités décrites au projet, l'accès à ses locaux pour les activités ainsi qu'une enveloppe pour la mise en oeuvre de nouvelles pratiques municipales au profit de la contribution citoyenne à la vitalité de la communauté;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense si la demande de subvention pour le projet « Sortir des rangs, le Lab » dans le cadre de l'appel de projets traitant de « *Vitalité des milieux de vie et besoins des collectivités locales* » est accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-16

7.14. Résolution de participation au programme de logements abordables

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton reconnaît l'importance de soutenir le développement de logements abordables sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet de logements abordables proposé par l'ORH du Haut-Saint-François vise à répondre à des besoins identifiés en matière d'habitation pour les populations à revenu faible ou modeste;

ATTENDU QUE le projet requiert des mesures de soutien fiscal afin d'assurer sa viabilité financière à long terme;

ATTENDU QUE le projet recevra une aide gouvernementale ayant comme condition une contribution financière du milieu représentant 40% de la valeur de la subvention versée;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encourager la réalisation de ce projet par l'octroi d'un congé de taxes foncières municipales, à l'exception des taxes de services (ex. : eau, égouts, déchets), et d'un terrain cédé pour le projet selon les modalités suivantes :

IL EST PROPOSÉ PAR **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton confirme sa participation au programme de soutien fiscal pour le projet de logements abordables porté par l'ORH du Haut-Saint-François pour un bâtiment d'un maximum de 8 logements;

QUE dans l'éventualité où les coûts de réalisation du projet soient en deçà de 2 500 000 \$, le congé de taxes foncières municipales d'une durée de trente (30) ans, soit partiel ou dégressif, tout en représentant une contribution financière à 40% de la valeur de la subvention versée par la SHQ. Le pourcentage d'exemption et la durée sera ajusté afin d'assurer la viabilité financière du projet, à être déterminé en collaboration avec l'ORH du Haut-Saint-François et la Société d'habitation du Québec et soumis à l'approbation du conseil municipal ;

QUE toute entente à cet effet devra faire l'objet d'une convention écrite entre la municipalité et le promoteur du projet, précisant les modalités du congé fiscal, les obligations des parties, ainsi que les conditions de maintien de l'exemption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-17

7.15. Résolution d'engagement à fournir la contribution du milieu

ATTENDU QUE la municipalité souhaite contribuer activement à la lutte contre la crise du logement et soutenir le développement de logements sociaux et abordables sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet de développement de logements sociaux regroupant plusieurs municipalités de la région est porté par l'Office régional d'habitation du Haut-Saint-François (ORH);

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet nécessite une contribution du milieu, laquelle peut prendre la forme d'un crédit de taxes, de contribution monétaire et/ou de don de terrain;

IL EST PROPOSÉ par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton:

1. Confirme son engagement à fournir une contribution du milieu de 40 % la valeur de la subvention obtenue, notamment par :
 - Un crédit de taxes foncières pour les logements construits;
 - Un don de terrain;
 - Une contribution monétaire;
2. Soutient activement le projet régional de construction de logements communautaires et abordables;
3. Mandate la direction générale pour collaborer avec l'ORH HSF à la mise en oeuvre des actions nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-18

7.16. Résolution concernant la gratuité d'un terrain pour la construction de logement abordable

ATTENDU QUE la municipalité détient un terrain, no de lot 6 328 756, apte à accueillir un projet de 8 logements sociaux;

ATTENDU QUE la cession dudit terrain à l'ORH HSF est une contribution essentielle à la faisabilité financière du projet;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton :

1. Confirme son intention de céder à titre gratuit à l'ORH du Haut-Saint-François le terrain avec le no de lot 6 328 756;
2. Autorise la cession à la valeur équivalente aux coûts de développement du terrain, laquelle sera considérée comme faisant partie intégrante de la contribution du milieu;
3. Mandate la direction générale pour entamer les démarches juridiques et administratives nécessaires à la cession du terrain à l'ORH HSF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-19

7.17. Modification de la résolution 2025-09-06 modalité d'emprunt pour la phase 3 de financement des installations septiques

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-09-06 *Modalité d'emprunt pour la phase 3 de financement des installations septiques* doit être modifiée afin d'être uniforme aux modalités d'emprunt des phases 1 et 2 de financement des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE la phase 3 de financement des installations septiques offert par la municipalité est terminée et qu'elle a permis à plusieurs résidents de procéder aux travaux en lien avec leurs installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû financer l'emprunt lié à cette phase de financement au moyen de son surplus non affecté plutôt que par un règlement d'emprunt, tel que prévu initialement;

CONSIDÉRANT QUE cette décision n'a aucun impact financier direct sur les résidents concernés et que les conditions générales de l'entente demeurent inchangées;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente de remboursement est à planifier avec chaque résident concerné et que cette entente de remboursement inclut des frais d'intérêt de 4 % annuel applicables sur le montant total à rembourser;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton prenne une entente de remboursement avec chaque citoyen concerné et que cette entente de remboursement inclut des frais d'intérêt de 4 % annuel applicables sur le montant total à rembourser;

ET QUE ces ententes de remboursement soient effectives à partir du 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. TRANSPORT - VOIRIE

2025-11-20

8.1. Demande de prix déneigement bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande de prix auprès de deux fournisseurs de services pour le déneigement des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal privilégie l'achat local dans ses décisions d'octroi de contrats lorsque cela est possible et avantageux pour la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'octroi de contrats du conseil stipule que le contrat doit être accordé au plus bas fournisseur de services répondant aux critères;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU que le conseil municipal octroie le contrat à Patrick Proulx, car le prix de son offre de services, au montant de 6 500 \$ plus les taxes applicables, est le plus bas parmi les prix reçus et que cette offre de services est conforme aux exigences de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-21

8.2. Appel d'offre public et financement par crédit-bail - camion dix roues

CONSIDÉRANT QUE le camion Sterling 2008 a été la proie des flammes le mercredi 29 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de ce camion est nécessaire pour assurer la bonne continuité des services de la voirie municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un nouveau camion par l'entremise d'un crédit-bail requiert plusieurs étapes et qu'il est opportun de prendre le temps nécessaire pour bien les effectuer;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à un appel d'offre public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour obtenir des soumissions conformes au devis technique;

CONSIDÉRANT QUE le projet de devis technique est présentement en analyse finale par l'avocat;

CONSIDÉRANT QU'il serait optimal d'amorcer la publication de l'appel d'offre public sur SEAO d'ici le 12 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le mode de financement de l'achat du camion dix-roues sera par crédit-bail;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la publication d'un appel d'offre public sur le système SEAO pour obtenir des soumissions en lien avec l'achat d'un camion dix-roues

ET QUE le mode de financement dudit camion sera par crédit-bail;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-22

8.3. Location d'un camion période hivernale

CONSIDÉRANT QUE le camion Sterling 2008 a été la proie des flammes le mercredi 29 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de ce camion est nécessaire pour assurer la bonne continuité des services de la voirie municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un nouveau camion par l'entremise d'un crédit-bail requiert plusieurs étapes et qu'il est opportun de prendre le temps nécessaire pour bien les effectuer;

CONSIDÉRANT QUE la location d'un camion pour les prochains mois permettrait d'éviter un bris de services advenant des délais hors de notre contrôle concernant le processus d'octroi de contrat de l'appel d'offre public;

Il est proposé par **Shawn Brazel**

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton autorise le directeur des travaux publics, M. Frédéric Dodier, à procéder à la location temporaire d'un camion advenant des délais hors de notre contrôle concernant le processus d'octroi de contrat de l'appel d'offre public ou advenant que les précipitations de neige ne nous permettent pas d'attendre;

ET d'établir le montant maximum attribuable à la location à 45 000 \$ plus taxes;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. URBANISME

11. ENVIRONNEMENT

11.1. Présentation et dépôt stratégie d'eau potable 2024

Le point est reporté à la séance régulière du mois de décembre 2025.

12. LOISIR ET CULTURE

2025-11-23 12.1. Dépenses - Activité Fête de Noël 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite bonifier l'offre d'activités et d'événements pour les familles et les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Saint-Mathias-de-Bonneterre organise depuis plusieurs années une activité de Noël pour les enfants;

CONSIDÉRANT QU'il serait judicieux de contribuer à cette fête existante au lieu d'en organiser une nouvelle;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal contribue financièrement, pour un montant de 1 200 \$, à l'activité de Noël organisée par les Loisirs de Saint-Mathias-de-Bonneterre;

Et de mandater Johanie Vachon-Vallières, l'agente de développement loisir, à soutenir l'organisation de l'activité;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.2. Bilan camp de jour 2025 et propositions 2026

Le document du bilan du camp de jour 2025 et des propositions pour 2026 est déposé au conseil municipal par Isabelle Bibeau, l'agente au communication et soutien administratif.

2025-11-24 12.3. MADA-Famille - Lettre à M. François Jacques au sujet du programme de financement PRIMA

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi et les comités locaux de la démarche MADA-Famille ont été informés du retrait de l'aide financière du programme PRIMA;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est essentielle pour les municipalités, car elle permet de réaliser les actions de leur plan d'action ;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton appuie le comité de suivi de la MRC du Haut-Saint-François et les comités locaux de la démarche MADA-Famille et qu'une lettre soit adressée au député M. François Jacques afin de lui faire part de notre déception;

ET QUE copie de la présente résolution et la lettre soient envoyées à M. François Jacques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-25 12.4. Emploi Été Canada - Emplois camp de jour 2026

CONSIDÉRANT QUE pour la saison 2026, la municipalité aura besoin d'une équipe de camp de jour composée d'au minimum une personne responsable de la coordination et de trois animatrices ou animateurs pour assurer un service de qualité auprès des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la subvention salariale du programme *Emploi d'Été Canada* permet de défrayer 50 % des charges salariales et d'offrir un camp de jour estival à meilleur coût pour les parents;

Il est proposé par **Gabrielle Dupré-Letarte**

ET RÉSOLU d'autoriser la demande d'aide financière déposée au programme *Emploi d'Été Canada* pour une personne responsable de la coordination et de trois animatrices ou animateurs;

ET d'autoriser les démarches pour l'embauche des membres de l'équipe du camp de jour pour l'été 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-26

12.5. Mise à jour estimation heures FQM - Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE les heures effectuées par les différents professionnels de la FQM impliqués dans le projet de la construction du centre communautaire ont été plus nombreuses que prévu au départ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une mise à jour des honoraires pour services professionnels en architecture de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE 50 % de ces frais supplémentaires seront financés par la subvention;

CONSIDÉRANT la grille des taux horaires selon l'entente relative à la fourniture des services de la FQM;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la mise à jour des honoraires anticipés et autorise le paiement de l'ajustement des honoraires au montant de 39 500 \$;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-27

12.6. Décompte progressif numéro 9 - Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour superviser les travaux relatifs à la construction du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont réalisés par l'entrepreneur *Construction R. Bélanger* tel que prévu;

CONSIDÉRANT QUE la FQM recommande à la municipalité de procéder au paiement du décompte progressif n° 9 révisé au montant de 619 779,48 \$ incluant les taxes, que l'entrepreneur *Construction R. Bélanger* a remis en lien avec les travaux relatifs à la construction du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le présent décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 31 octobre 2025 ainsi que la retenue contractuelle de 10 % valide jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux;

Il est proposé par **Denys Gosselin**

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n° 9 pour un montant de 619 779,48 \$ incluant les taxes, à l'entrepreneur *Construction R. Bélanger*;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-28

12.7. Dépôt demande subvention programme En Estrie ça bouge

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est admissible pour déposer une demande d'aide financière au Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) pour un projet d'achat de matériel sportif totalisant un montant maximum de 11 381,65 \$ pour la période hiver-printemps 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE le programme *En Estrie ça bouge* permet de financer 80 % du projet pour un montant maximum de 9 481,65 \$;

CONSIDÉRANT QUE la part de la municipalité est de 20 % pour un montant maximum de 1 900 \$;

CONSIDÉRANT QUE les taxes doivent être assumées par la municipalité, mais qu'elles sont remboursables en grande partie;

CONSIDÉRANT QUE la politique MADA-Famille de la municipalité mise sur l'importance de maintenir et de bonifier une programmation de loisir diversifiée (sportif, culturel, etc....) ;

CONSIDÉRANT QUE le matériel choisi servirait principalement à bonifier la nouvelle surface multifonctionnelle et les infrastructures autour du nouveau centre communautaire;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *En Estrie ça bouge* pour un projet d'achat de matériel sportif pour un montant maximum de 1 900 \$ plus les taxes applicables pour la part municipale;

ET QUE les achats soient effectués seulement si la réponse de la demande d'aide financière est positive;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-29

12.8. Lettre d'engagement CSLE - PROJET "ACTION PROMOTION - ACTION PROGRAMMATION"

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide financière aux initiatives en milieu communautaire (PAFIMC) - Volet 1, appuyé sur la Stratégie nationale de prévention en santé, le Conseil Sport Loisir de l'Estrie déploie une initiative régionale ambitieuse visant à faire bouger les personnes peu et pas actives en Estrie, particulièrement celles vivant en milieu rural ou en situation de handicap;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux citoyens demeurent à l'écart de la pratique régulière, car ils font face à des obstacles concrets : méconnaissance de l'offre

adaptée, absence de première expérience positive, difficulté d'accès aux équipements spécialisés et barrières financières;

CONSIDÉRANT QUE le CSLE sollicite notre participation comme partenaire municipal, sous la forme qui correspond le mieux à nos réalités :

- Accueil d'une caravane d'activités lors d'un événement municipal (Axe 1);
- Bonification de votre programmation locale avec notre accompagnement (Axe 2);
- Soutien logistique, promotionnel ou en ressources humaines;
- Participation à la concertation locale autour de l'activité physique accessible;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'engagement financier de la part de la municipalité;

Il est proposé par **Marie-Michèle Turgeon**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal s'engage à recevoir une activité et/ou de l'aide pour bonifier notre programmation d'activités au bénéfice des citoyens;

ET QUE la lettre d'engagement soit signée et retournée dans les plus brefs délais au Conseil sport loisir de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-11-30

12.9. Facture signaleurs route 253 - Installation pancartes municipales

CONSIDÉRANT QUE des pancartes ont été installées par Publiforme sur la route 253 et que des signaleurs étaient requis pour assurer la sécurité des employés à l'oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE le projet de remplacement des pancartes a été subventionné en grande partie par les programmes FRR 2 et 4;

CONSIDÉRANT QUE Publiforme reconnaît que les coûts supplémentaires reliés aux signaleurs auraient dû se retrouver dans la soumission de départ;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le paiement de 50 % de la facture reçue pour un montant maximum de 1 731,53 \$;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. AVIS DE MOTION

14. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

15. ADOPTION DE RÈGLEMENT

16. TRÉSORERIE

2025-11-31

16.1. Paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement

des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil;

Il est proposé par **Gabrielle Letarte-Dupré**

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 348 873,06\$ (dépenses de fonctionnement de 211 023,97\$ et dépenses d'investissement de 137 849,09 \$) en référence aux chèques 202500810 à 202500909 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2022-159 totalisent 74 796,18 \$. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 84 172,60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17. DIVERS

18. POINTS DU MAIRE

Les points du maire ont été traités au point 5. *Suivi des comités et représentations politiques.*

19. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de questions du public.

2025-11-32 20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Marc Bégin**

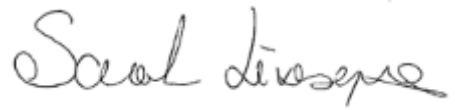
de clore la présente session à **19 h 57**, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, André Perron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.



André Perron, maire



Sarah Lévesque, directrice générale
greffière-trésorière